

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 JUIN

LE FONCTIONNARISME

Une coïncidence : Le jour même où les ministres de la combinaison Goblet faisaient leur testament en instituant de nouvelles sinécures, M. Beauquier, député radical du Doubs, déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la réduction du personnel administratif.

Si les renseignements recueillis par M. Beauquier ne sont pas tous inédits, ils n'en sont pas moins intéressants.

Comme dit le Journal des Débats, il y a des choses qu'on ne se lasse pas d'entendre. Ainsi, ce n'est pas sans une fierté patriotique qu'il nous prouve que « de tous les pays la France est celui où les fonctionnaires sont les plus nombreux et où l'administration coûte le plus cher ».

C'est surtout depuis 1880 que se sont épanouies les services bureaucratiques.

En 1881, on crée pour six millions et demi de places nouvelles.

En 1882, on en crée pour près de dix-huit millions.

En 1883, on se retient un peu ; l'augmentation n'est que de dix millions.

Mais on se rattrape en 1884, et l'on ajoute près de quatorze millions.

M. Beauquier constate que, depuis 1877, on a créé dans les ministères :

- 10 nouvelles directions ; 49 emplois de sous-directeurs ; 84 emplois de chefs de bureau ; 74 emplois de sous-chefs.

Dans ces treize dernières années, les traitements civils se sont accrus de plus de 400 millions.

Ce qui domine, ce sont les fonctions hautes et bien rémunérées. Cela se comprend, les aspirants sinécures se sentent en général beaucoup plus d'aptitudes pour les fonctions de directeur que celle d'expéditionnaire. Aussi, dans nos ministères, l'état-major est-

il presque aussi considérable en nombre que le corps de troupes. En voici un ou deux exemples : la modeste direction des cultes : 20 chefs commandent à 31 employés.

Il en est de même de la direction des beaux-arts où le nombre des sinécures a été multiplié au-delà de toute vraisemblance. M. Beauquier affirme qu'on y compte 30 chefs !

Mais le testament du cabinet Goblet va forcer M. Beauquier d'ajouter un fort supplément à son travail.

Nous attendons avec curiosité la discussion publique de sa proposition.

Vraiment la séance sera intéressante.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'UNION CONSERVATRICE

Le groupe de l'Union conservatrice s'est réuni hier à 3 heures sous la présidence de M. de Mackau.

La réunion a d'abord passé en revue les divers amendements que la Droite a l'intention de soutenir sur la loi militaire.

M. Daynaud a ensuite appelé l'attention de ses collègues sur les projets du ministre de la guerre destinés à bâter l'application de certaines dispositions de la loi militaire, projets analysés par un journal du matin.

Les dispositions nouvelles n'étant encore connues que par un article de journal, la réunion, sans se prononcer quant au fond, est d'avis qu'elles méritent un sérieux examen, mais qu'il serait prématuré d'en entreprendre l'étude avant d'avoir en main le texte officiel.

M. Paul de Cassagnac annonce l'intention qu'auraient certains membres de l'extrême gauche de réclamer l'urgence pour la proposition de M. Labordère relative à la modification du mode électoral du Sénat.

Une discussion s'engage sur cette question.

M. Roulleaux-Dugage fait remarquer que l'urgence ne lui semble justifiée que lorsque

le temps semble faire défaut pour assurer à un projet de loi le bénéfice des discussions réglementaires.

En est-il ainsi dans ce cas ? Il ne le pense pas. De longs mois nous séparent encore du moment où le renouvellement partiel du Sénat nécessitera l'application des dispositions nouvelles.

Si, plus tard, les travaux de la Chambre paraissent exiger une marche plus précipitée de la délibération, les règlements donnent le droit de redemander l'urgence et il serait temps d'aviser.

La réunion s'associe en principe à ces observations sans pourtant prendre de détermination définitive, la proposition de M. Labordère ne paraissant pas devoir venir à l'ordre du jour cette semaine.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le curé de N.-D. de Clignancourt ayant été maltraité par des paroissiens irascibles, le citoyen Lavy a jugé le moment opportun pour tonner contre l'arrogance et les empiètements du clergé.

Il se plaint que les curés puissent, contrairement à la loi, détourner les enfants de leurs études en les obligeant à assister aux exercices religieux pendant les heures de classe.

A la suite d'une longue discussion, le même Lavy dépose l'ordre du jour suivant :

« Le conseil blâme M. le préfet de la Seine et M. le directeur de l'enseignement qui, par leur faiblesse ou leur volontaire condescendance, se sont faits les complices des menées cléricales contre la société laïque ; » Invite les commissions scolaires à ne plus souffrir d'absences pour cause de pratiques religieuses, la loi n'en admettant aucune pour un tel objet. »

La première partie de cet ordre du jour est adoptée, au scrutin, par 50 contre 8, et la seconde par 62 contre 4.

M. Rouvier vient d'adresser une circulaire au directeur général des contributions

indirectes, au sujet des réclamations et des transactions dont on abuse pour les fraudes. Le ministre a décidé que tous les procès-verbaux dressés en exécution de la loi du 27 mai seront, sans exception, déferés aux tribunaux.

La France annonce que M. Rouvier a rapporté les nominations faites par M. Granet. Et celles de M. Lockroy, pourquoi n'en est-il pas question ?

A PROPOS DE LA LOI SUR LES BLES

On lit dans le Gaulois :

« Comme on parlait des prétentions exagérées des boulangers qui veulent faire de trop gros bénéfices, un député facétieux s'est écrié : « Vive Boulanger ! Ce sera le mot de la faim ! »

Le maire de Marseille vient de prendre un arrêté supprimant cinquante et un emplois inutiles dans les services communaux. Les suppressions opérées atteignent le chiffre de 404,000 francs.

Deux singuliers détails :

C'est le 25 mai 1887 que l'Opéra-Comique a été brûlé. Il avait été inauguré le 25 mai 1840. Il a duré juste quarante-sept ans, jour pour jour.

Le jour de l'inauguration, on jouait une pièce dont la musique était d'Auber, les paroles de Scribe et de Saint-Georges, et dont le titre était : Zaretta ou Il ne faut pas jouer avec le feu.

LE SCANDALE DE ROMILLY

Une affaire scandaleuse vient de se produire à Romilly (Aube). Un prédicateur distingué a été outrageusement sifflé et hué par une bande de misérables voyous, dans une église où un auditoire nombreux venait chaque soir entendre sa persuasive parole !

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Pierre Darag frappa du pied, et la crosse de son fusil heurta la terre :

— Je gagerais, dit-il entre ses dents, qu'il va la voir encore !

Il resta un instant sombre et silencieux pendant que la rapide vision du passage d'André se perdait dans le détour du chemin, et déjà elle ne laissait plus d'autre trace qu'un léger nuage de poussière soulevée, lorsqu'il ajouta, toujours en se parlant à lui-même :

— Qu'est-ce que tout cela signifie ? Serais-je en face d'une intrigue amoureuse ?

La façon malveillante dont Irène avait, le matin même, accueilli ses avances, lui revint très nettement à l'esprit. Il lui parut que, dans cette joute, c'était lui, Pierre Darag, qui était dupe.

— Ah ! je suis joué !... elle aime ce jeune homme ! Eh bien ! nous verrons, ma belle cousine !...

A ce moment, Prill se rapprocha. Il était de ces domestiques qui cherchent à se faire un marche-

pieu des défauts de leurs maîtres. L'occasion lui semblait bonne pour flatter les passions du jeune comte, car il pensait avec raison que si Pierre Darag se trouvait dans une situation difficile il aurait plus que jamais besoin d'un serviteur dévoué et récompenserait largement les services qu'on pourrait lui rendre. Prill avait su se créer une place à part dans la domesticité du comte Darag. Il y avait entre lui et son maître de secrètes mais profondes affinités.

Ils avaient besoin l'un de l'autre, et se complétaient. Il amena le comte Darag à le questionner sur la famille Dienyi, sur les rapports qui existaient entre les deux châteaux, et il trouva moyen d'aiguiser une jalousie qu'il avait devinée.

Le jeune Croate, les yeux abaissés vers la terre, réfléchissait et semblait se consulter. Tout à coup il se retourna brusquement vers son domestique, et lui dit avec d'autant plus de hauteur qu'il lui demandait un service d'un ordre plus délicat :

— Retourne à Bangor... J'ai besoin de savoir ce qui s'y passe.

Prill ne se le fit pas répéter. Cette mission lui semblait infiniment flatteuse. Pendant ce temps, André continuait son chemin vers Bangor. La veille au soir, en rentrant à Dienyi, il avait trouvé l'ordre d'aller rejoindre son régiment. Il venait faire ses adieux à Irène et au magnat.

Ferme sur ses étriers, il trottait vivement. Il

avait revêtu son joli uniforme de capitaine aux honneurs, la plus élégante tenue militaire qui ait jamais été portée : pantalon bleu ciel, serré à la jambe, bottes garnies de riches éperons, tunique de drap blanc avec hausse-col brodé d'étoiles d'or et kalpak noir, projetant son ombre sur le visage. En entrant dans le parc, il mit son cheval au pas et regarda longuement le château, le bois, la tour, l'étang où nageaient les cygnes, comme s'il eût voulu graver tous ces détails dans son esprit, puis il reprit le trot jusqu'au bas du perron.

Irène était seule au salon. Elle s'occupait à placer dans un vase de marbre des branches de lis en fleurs dont elle formait une gerbe. Elle était toute à son travail. Elle s'absorbait dans l'arrangement de son édifice. Ses mains se plongeaient dans l'épaisseur des tiges. Parfois les pétales blancs frélaient son front ou ses joues ; de temps à autre, elle s'éloignait pour juger de la beauté de son œuvre et revenait ensuite la continuer ou la modifier, avec sa joyeuse activité. Un refrain léger, insaisissable, s'échappait de ses lèvres ; puis elle se taisait ; puis, sans y penser, elle reprenait sa phrase interrompue.

Tout à coup, elle entendit, dans le vestibule, une voix qui la fit tressaillir et qu'elle reconnut de suite : c'était celle d'André. Une joie profonde la pénétra ; un frisson de bonheur courut dans tout son être ; mais elle ne fit rien voir et conti-

nua d'arranger ses fleurs.

André Dienyi traversa le salon et s'approcha d'Irène. Quand il fut près d'elle, elle se retourna et lui dit avec un gai sourire :

— Je gage que vous commencez déjà vos tournées dans le comital...

Mais elle s'arrêta court en voyant le visage grave d'André.

— Qu'avez-vous ? dit-elle précipitamment.

— Je viens prendre congé de vous.

— Comment ? Que voulez-vous dire ?

André la vit pâlir. Elle baissa les yeux comme pour cacher son trouble.

— Je vais rejoindre mon régiment.

Alors seulement elle remarqua l'uniforme qu'il portait. La branche de lis qu'elle tenait glissa de sa main et tomba à ses pieds. Elle était toujours debout et s'appuya, pour dissimuler sa faiblesse, sur le piano ouvert, devant la gerbe de fleurs qu'elle venait d'achever.

André, aussi ému qu'elle-même, mais plus fort, et ravi des sentiments qu'elle manifestait malgré elle, ne la quitta pas des yeux.

— Dans quelques jours, reprit-il, nous devons être à la frontière.

— Est-ce qu'on se bat déjà ?

— Non, mais on s'y prépare. On forme les armées.

Elle resta muette, profondément abattue. Sa tête

Le Propagateur de la Champagne nous apporte le récit des faits lamentables qui ont eu lieu :

« Samedi soir, à l'heure accoutumée, le R. P. Jonas montait en chaire. Le sujet de sa conférence était « le Budget des cultes et le Concordat. » Plus de mille hommes se pressaient dans l'Église. On s'était strictement conformé au règlement ; pas un enfant, pas un adolescent, rien que des hommes. Mais le groupe de la libre-pensée romillonne avait organisé ses troupes. Elles étaient à leur poste, prêtes à couper la parole au Révérend Père dès qu'il apparaîtrait en chaire.

« Les signes précurseurs des troubles qui devaient se produire étaient manifestes avant la conférence. Avant même que le Père Jonas eût paru, l'église retentissait des hurlements, des cris et des sifflets de ces sauvages. Plusieurs pétards partirent même au milieu de l'assistance. Les brailards n'étaient pas plus de cent, mais ils faisaient du bruit comme mille.

« Au dehors, 500 gamins auxquels se mêlaient bon nombre d'ignobles femmes accompagnées d'individus plus ignobles encore. Tout ce monde faisait un tumulte indescriptible et tentait de forcer les portes.

« Ni police, ni gendarmes nulle part, la tourbe était absolument maîtresse de la situation.

« Malgré ces symptômes peu rassurants, le R. P. Jonas, qui est aussi courageux qu'il est éloquent, est monté en chaire comme de coutume. Sans trembler ni se troubler, il se recueille un moment et donne un coup de sonnette pour imposer silence. Tout le monde se tait aussitôt, mais pas pour longtemps. Presqu'immédiatement le tapage éclate, tapage infernal, diabolique, inexprimable. On crie, on chante, on hurle, on siffle, on beugle ; c'est horrible. Dominant le bruit et les chansons, on entend ce cri : « Il ne parlera pas, il ne parlera pas. »

« Second coup de sonnette qui ramène un peu de silence ; le Père Jonas en profite et dit textuellement : « Messieurs, étant donné d'une part le parti-pris de faire du désordre ; étant donné d'autre part l'impuissance de 900 hommes d'ordre à se faire respecter, je renonce à la parole, la conférence n'aura pas lieu. »

« Ces paroles, dites avec le plus grand sang-froid, soulèvent une clameur immense. Ce ne sont plus des cris humains, ce sont des cris de bêtes fauves déchaînées. Les brailards montent sur les bancs et, en chœur, entonnent une *Marseillaise* ignoble qui fait trembler les verrières. Au chant « national », ces forcenés mêlent le blasphème et l'injure. C'est un spectacle écœurant.

« Personne ne sort de l'église ; les uns attendent le Père Jonas auquel ils jurent de faire un mauvais parti, les autres restent afin que les forcenés ne soient pas maîtres de l'église. Le conférencier qui, très tranquillement, est descendu de chaire, s'est réfugié dans la sacristie.

« On chante toujours la *Marseillaise*. Cependant les lumières s'éteignent et la foule

s'écoule tumultueusement du côté du presbytère pour attendre la sortie du Père et l'enlèvement.

« Enfin... enfin... la brigade de gendarmerie, avertie et sommée par quelques personnes, arrive au pas sans s'émouvoir.

« Le maréchal-des-logis donne ordre à ses hommes d'écarter la foule et de former un passage libre de l'église au presbytère. Il vient ensuite chercher le Père et le vénérable curé doyen de Romilly et les accompagne jusqu'au presbytère. Une populace hideuse fait la haie de chaque côté, injuriant et menaçant les deux prêtres. Au moment où ils franchissent la grille du presbytère une grêle de pierres s'abat sur eux. La porte se referme, ils sont sauvés.

« La foule, qui espérait toujours voir sortir le Père Jonas, l'a attendu plus d'une heure sur la place, vociférant toujours et hurlant la *Marseillaise*.

« Hier, le Père Jonas a fait ses adieux à l'auditoire paroissial à la grand-messe et la procession extérieure a été faite immédiatement après, afin d'éviter les menaces de nouveaux désordres annoncés pour le soir. »

Notre excellent confrère M. Étienne Devismes fait suivre, dans le *Propagateur*, le récit qui précède de ces judicieuses réflexions :

« Voilà le compte rendu exact, sans exagération, de ce qui s'est passé. On voit à quel point nous en sommes. Le parti radical s'est montré là dans toute sa honte ; les conservateurs républicains modérés sont écœurés et effrayés de voir l'audace de la canaille et la lâcheté de l'autorité.

« Toutes ces ignominies ont pourtant eu leur compensation. Elles ont montré à tous sous leur vrai jour l'esprit des jeunes générations que nous préparons l'école laïque : elles ont fait toucher du doigt les fruits de l'éducation athée et... la création de l'école libre, décidée depuis quelque temps, est dorénavant assurée.

« C'est la moralité de cette journée lamentable qui nous a édifiés une fois de plus sur la façon dont certaines gens comprennent la liberté et sur la façon non moins extraordinaire dont ceux qui ont reçu mission de maintenir la paix et le bon ordre, entendent la faire respecter. »

Ajoutons que si les catholiques avaient indigné aux perturbateurs une correction méritée, « la moralité de cette journée lamentable » aurait été moins effrayante. Il y aurait eu quelque consolation à apprendre que les hommes d'ordre et de liberté avaient défendu leurs droits et châtié les auteurs de sacrilèges et criminelles manifestations. Catholiques, défendons-nous, et faisons respecter notre foi. N'oublions pas que nous sommes à une époque où chacun de nous doit être un soldat.

(France nouvelle.) LOUIS D'ESTAMPES.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — « L'état de santé du prince héritier d'Allemagne a subi une aggravation

dangereuse. Les médecins, inquiets, lui ont conseillé toute cessation d'affaires et un traitement rigoureux. »

Telle est la dépêche qui est transmise de Berlin à un journal du soir.

Des renseignements de diverses sources tendent à faire croire que le voyage en Angleterre du prince impérial ne doit pas être considérée comme une amélioration de l'affection dangereuse dont souffre l'héritier du trône d'Allemagne, mais comme un changement d'air reconnu nécessaire par le docteur Mackensie pour atténuer les progrès inquiétants de la maladie.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 juin.

La physionomie du marché reste sans variation : 3 0/0, 81,85 ; 4 1/2 0/0, 108,50.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,381. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires que justifie l'excellence du titre. Les Bons de Presse sont très demandés à 20 fr., le tirage doit avoir lieu aujourd'hui.

L'action de la Société Générale est toujours très ferme aux environs de 455, le bilan mensuel accusait une augmentation de bénéfices importants.

La Banque d'Escompte est très demandée à 472, il faut s'attendre à une plus-value prochaine, le cours normal de ce titre devant être le pair qu'elle atteindra rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires aux environs de 602,50.

La société de « La Indiana » dont nous avons annoncé la constitution est en pleine organisation, le conseil d'administration est formé et d'ici peu les capitaux de l'épargne pourront prendre part à cette affaire dont l'avenir promet des bénéfices aussi sérieux que ceux du Callao.

La situation de la compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie est des plus prospères. Un dividende de 40 francs nets par action a été voté à la dernière assemblée générale pour l'exercice 1886. Le système de l'assurance complémentaire créé par l'Urbaine mérite de fixer l'attention de tous ceux qui soutiennent leur famille avec le produit de leur travail.

L'action de Panama est très ferme à 398. Les obligations 6 0/0 remboursables à 1,000 fr. sont très demandées.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont toujours l'objet de demandes nombreuses et suivies.

Le marché des chemins de fer est calme. Les obligations sont très soutenues.

## Nouvelles militaires.

LES VINGT-HUIT JOURS DIMINUÉS.

Le ministre de la guerre étudie en ce moment la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'abaisser de vingt-huit à quatorze jours la période d'instruction des réservistes de l'armée active, sauf à activer les exercices auxquels ces hommes sont actuellement soumis.

Cette réduction du temps de service produirait une notable économie au budget ordinaire du ministère de la guerre.

Le projet du ministre de la guerre, relatif à la réorganisation de l'infanterie, maintient les chasseurs à pied, contrairement au bruit de leur suppression qui a été répandue.

menaçait la Hongrie.

— Alors toutes les émotions de la patrie ont eu leur écho ici même ?

— Oui, et c'était un beau temps que celui-là !

Irène s'était assise devant la haute cheminée. Ses mains jouaient négligemment avec les chaînes de grands chenets d'acier, aux reflets blancs et nets comme ceux des armes.

André, cédant à sa curiosité, s'était approché des murs et regardait les trophées. Karadyoni était sensible à cette admiration. Quand il venait dans cette salle, il semblait rejuvenir. N'y a-t-il pas en chacun de nous un coin du cœur qui ne vieillit point ?

(A suivre.)

M. DODESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — nous prie d'informer nos lecteurs qu'il recevra, d'ici 2 ou 3 jours, un nouvel arrivage de *Tortues Terrestres*, qui seront vendues aux prix de 75 c., 1 fr., 1 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

Les régiments d'infanterie seront ramenés à trois bataillons, avec un bataillon cadre.

Les compagnies auront un effectif de 130 hommes.

Les effectifs des compagnies de dépôt et ceux de 90 quatrièmes bataillons serviront à former 18 régiments pour le service de forteresse.

LE CARROUSEL DE TOULOUSE

Le carrousel qui a eu lieu dimanche à la prairie des Filles, sous la direction du capitaine Perrot, du 40<sup>e</sup> dragons, se composait de 48 chevaux montés par des lieutenants, sous-officiers et brigadiers du 40<sup>e</sup> dragons et du 17<sup>e</sup> escadron du train des équipages et une demi-batterie du 48<sup>e</sup> d'artillerie.

Toutes les parties du programme ont été brillamment exécutées.

La promptitude merveilleuse avec laquelle se sont effectuées les diverses manœuvres d'artillerie a provoqué les applaudissements enthousiastes du public. On a également beaucoup applaudi la précision des mouvements opérés par les sections des dragons et du train.

Les vainqueurs des différentes courses, auxquels des drapeaux d'honneur ont été donnés, appartiennent tous au 40<sup>e</sup> dragons. Voici leurs noms :

Courses de bagues. — MM. Crepel, maréchal des logis, et Harles, brigadier.

Courses de têtes. — MM. Perthuizier, maréchal des logis, et Crepel, maréchal des logis.

Courses de javalots. — MM. Couplier, maréchal des logis, et Perthuizier, maréchal des logis.

AUTRE CARROUSEL MILITAIRE

La ville de Montauban, marchant sur les traces de Toulouse, organise un grand carrousel militaire qui aura lieu le 24 juin.

M. le capitaine Perrot, du 40<sup>e</sup> dragons, qui a conduit avec tant de talent le carrousel donné dimanche dernier à Toulouse, paraît tout désigné pour présider à cette fête équestre.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR

Le 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie — 49 officiers, 966 hommes, 24 chevaux, — allant d'Angers au camp du Ruchard, logera à Saumur le vendredi 24 juin, quartier Saint-Pierre.

Hippodrome de Varrains-Chacé

## COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1887

Dimanche 7 août, premier jour de courses

1<sup>er</sup> PRIX DU GOUVERNEMENT

1,000 fr., donnés par le Gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 55 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. — Les chevaux ayant gagné un prix de 2,000 francs porteront 4 kil. de surcharge ; un prix de 3,000 fr., 6 kil. — Distance : 2,400 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet, avant midi.

2<sup>e</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (COURSE DE HAIRS HANDICAP)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. — Poids minimum : 60 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet. — Publication des poids le jeudi 28 juillet.

3<sup>e</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1<sup>er</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement.

inclinée se détachait sur l'épaisseur des lys. Ses cheveux noirs, relevés haut, étaient entrelacés d'un ruban rouge et laissaient à découvert les lignes pures de son cou. Elle portait une robe de laine blanche que relevait d'un seul côté une agrafe d'or. En la voyant ainsi, André eut le sentiment qu'elle avait tous les charmes, et cette délicieuse faiblesse qui anéantissait en ce moment l'énergie naturelle d'Irène lui révélait une perfection de plus.

Il y eut entre eux un court silence, un de ces silences émus plus expressifs que les paroles. André, tout éperdu, la couvrit d'un long regard ; il brûlait de se jeter à ses pieds ; il lui semblait que ses genoux fléchissaient malgré lui.

Mais, tout à coup, elle se surprit elle-même dans cette attitude affaissée ; sa fierté lui revint ; une rougeur vive lui monta aux joues ; et rappelant d'un coup d'aile tout son courage :

— Mais à quoi pensons-nous ? dit-elle. Un ordre militaire ne se discute pas. Partez donc, puisqu'on vous appelle, André ; Dieu vous gardera.

Sa langue avait disparu ; son teint reprenait son éclat. Elle allongea le bras vers André avec simplicité et lui tendit la main. A peine l'eut-il effleuré de ses lèvres qu'elle la retira en disant :

— Venez ; mon père est à la tour... Venez lui dire adieu.

Et, passant devant lui, elle traversa le salon et le vestibule de son pas ferme et léger.

Mais l'émotion d'André avait été si grande et le parfum qui lui était monté à la tête si intense, qu'il chancelait un peu en marchant derrière elle.

Ils traversèrent la terrasse ensoleillée et pénétrèrent dans la tour. André n'y était jamais entré quoique ses rêves l'y eussent entraîné bien souvent. Ils trouvèrent le magnat debout au milieu de la grande salle, tenant entre ses mains une épée qu'il avait décrochée de la muraille et sur laquelle il s'appuyait. Une des fenêtres qui donnaient devant le château était ouverte et laissait entrer la lumière vive de l'après-midi. Parfois l'aile d'un oiseau, traversant cette baie lumineuse, faisait passer dans l'appartement une ombre furtive et vivante. André fut ébloui de la richesse, de la splendeur de cette salle, et les souvenirs glorieux qui y étaient renfermés montèrent à la fois à son esprit.

— C'est un sanctuaire, monsieur le comte !

Karadyoni eut un sourire d'orgueil.

— Je suis heureux, ajouta André, d'emporter un pareil souvenir sur le champ de bataille !

— Vous partez donc ?

— Dans deux jours, et désormais avec une ardeur nouvelle. Il sort de tous ces objets une vertu qui excite le courage.

— Sans doute. C'est dans cette salle que les émissaires de nos rois venaient remettre à mes ancêtres « l'épée sanglante », lorsqu'un danger

n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. — Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 2 août.  
4<sup>o</sup> POULE DE HACKS — COURSE DE HAIES (GENTLEMEN)

500 fr., ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bon à fide depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1887 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : demi-sang, 68 kil.; pur sang, 75 kil. — Les chevaux ayant gagné en 1886 une poule de hacks prendront 3 kil.; plusieurs, 5 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 26 juillet.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>e</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 77 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août.

6<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (STEEPLE-CHASE 4<sup>e</sup> SÉRIE)

2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 69 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4<sup>e</sup> série portera une surcharge de 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet avant midi.

Lundi 8 août

## GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie

Mardi 9 août, deuxième jour de Courses

1<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> SÉRIE)

3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ni à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ.

Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet, avant midi.

2<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (HANDICAP)

3,000 fr. dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 26 juillet, avant midi. — Publication des poids le jeudi 28 juillet. Déclaration de forfait le mardi 2 août, avant midi.

3<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1<sup>re</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'ar-

mes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 2 août; avant midi.

4<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>e</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août, avant midi.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3<sup>e</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge. La gagnant de deux steeple portera 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août.

6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet. — Publication des poids le jeudi 28 juillet, à midi.

7<sup>o</sup> PRIX DE CONSOLATION (STEEPLE-CHASE)

1,000 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr. au second. — Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements jusqu'au moment de la course à M. le commissaire chargé du pesage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les courses de Saumur sont régies par les règlements des Sociétés d'encouragement et des Steeple-Chases de France.

Les engagements sont reçus :

- 1<sup>o</sup> Pour les Courses plates, rue Scribe, 4 bis, à Paris;
- 2<sup>o</sup> Pour les Courses d'obstacles, 4, rue Castiglione, à Paris;
- 3<sup>o</sup> Pour les Courses militaires, chez M. PROUST, rue de Bordeaux, à Saumur.

Les commissaires :

G. LE BRECO, Commandant V<sup>o</sup> DE PIOLANT, V<sup>o</sup> A. DE CANISY.

Mercredi 10 août, TIR AUX PIGEONS.

LA FÊTE-DIEU

Dans toutes les paroisses de notre arrondissement et du département, dans les villes et les campagnes, les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu avec le plus grand éclat. Sur le parcours du cortège, les rues étaient ornées de guirlandes et de tentures et les reposoirs rivalisaient de richesse et de goût. Les populations se pressaient respectueuses et empressées à la suite du Saint-Sacrement.

Il en a été de même à Angers, à Poitiers, à La Roche-sur-Yon, à Rennes, à Vannes,

à Saint-Brieuc, à Laval, à Fontenay, à Caen, à Orléans, etc.

Dans toutes ces villes, les administrations sont républicaines, mais libérales et intelligentes; elles ne vont pas chercher le mot d'ordre au sein de la franc-maçonnerie.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Excepté Saumur, Nantes et Tours, les autres grandes villes de notre région ont assisté dimanche au magnifique spectacle de la procession de la Fête-Dieu. Partout la foule des assistants avait une attitude respectueuse.

» A Rennes, le cardinal Place portait le Saint-Sacrement, et derrière le dais suivait une foule énorme de fidèles.

» A ce sujet, le *Journal d'Ille-et-Vilaine*, organe républicain, dit : « La procession de la Fête-Dieu est une des fêtes religieuses » que toute la population rennaise célèbre » avec une louable ardeur. »

» A Saint-Brieuc, la cérémonie était présidée par M<sup>r</sup> Bouché. Le cortège était magnifique.

» A Laval, comme à Angers, les corps de métiers y assistaient avec leurs drapeaux. Chaque quartier avait son reposoir.

» A Poitiers, un grand nombre de sociétés faisaient partie du cortège. Une foule considérable précédait et suivait le Saint-Sacrement, porté par M<sup>r</sup> Bellot des Minières.

» A Orléans, dit le *Loiret*, rarement cette solennelle manifestation du culte catholique n'avait été plus belle, plus imposante, tant par la longueur du cortège que par l'élan admirable avec lequel, sur tout le parcours, les habitants s'étaient mis en frais de tentures, de fleurs et de guirlandes. La marche était ouverte par les tambours et la musique de notre bataillon de sapeurs-pompiers en tenue civile. Le changement de tenue n'a pas empêché nos braves musiciens, sous la direction de leur habile chef, M. Silvestre, de rehausser l'éclat de la cérémonie par l'exécution de leurs meilleurs morceaux.

» A Caen, chaque paroisse a effectué sa procession dans un ordre admirable. Jamais, dit le *Moniteur du Calvados*, nous n'avons encore eu l'occasion de voir un aussi grand nombre de reposoirs remarquables tous à la fois par leur bon goût et par leur élégance. »

On nous apprend qu'à Fontenay, dimanche, les rues étaient richement ornées et toutes les maisons tendues de draperies.

CAMP DU RUCHARD. — Le 435<sup>e</sup> de ligne partira d'Angers, le 23 juin, pour faire séjour au camp du Ruchard et s'exercer au tir à la longue distance. Le régiment reviendra dans les premiers jours du mois de juillet.

Le 32<sup>e</sup> et le 66<sup>e</sup> de ligne ont quitté Tours, avant-hier soir, à 4 heures, pour se rendre également au camp du Ruchard pour faire une période de tir.

ANGERS.

Lundi soir, vers cinq heures, le nommé Maury, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, se baignait en compagnie de quatre de ses camarades, au rocher de la Baumette, lorsque, subitement pris d'un malaise, il appela à son secours.

A la vue de cet homme qui se noyait, et au lieu de lui porter secours, les quatre pontonniers se sauvèrent, dit le *Patriote*, laissant leur camarade s'enfoncer dans la rivière, profonde en cet endroit d'au moins quinze mètres.

Ce fut seulement le soir à dix heures que des passants trouvèrent, sur le bord de l'eau, les vêtements du malheureux jeune homme et les portèrent au poste établi au garage de la Blancherie.

Maury, natif de Quimper, appartenait à la classe 1885. Il y avait donc à peine six mois qu'il était au régiment.

TOURS.

Départ du général Baillod. — Le cercle militaire offrait, lundi soir, un punch d'adieu au général Baillod, nommé à Paris.

L'honorable général a reçu de nombreux témoignages de sympathie de la part du corps des officiers qui était là au grand complet.

La musique militaire jouait dans le jardin les plus beaux morceaux de son répertoire.

CHATEAUBRIANT. — Le 12 juin, à 4 heures 1/2 de l'après-midi, à 300 mètres environ de la gare, un train de marchandises de la Compagnie de l'Ouest, venant de Sablé, a tamponné un train de marchandises de la Compagnie d'Orléans, qui faisait la manœuvre. Ce dernier a eu sa locomotive et deux wagons broyés. La locomotive du train de l'Ouest a été aussi endommagée.

Les pertes pour les deux Compagnies peuvent être évaluées à 100,000 fr.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

LE GAZ DANS LES THÉÂTRES

Sous ce titre, nous lisons dans la *Patrie* l'article suivant sur une des premières mesures de sécurité à prendre dans les théâtres :

« Un cri s'élève de toutes parts : Plus de gaz dans les théâtres !

» Ce cri, nous le poussons aussi et nous espérons que la presse de tous les partis, la presse scientifique et la presse théâtrale s'uniront pour le pousser sans relâche jusqu'à ce qu'il ait été donné satisfaction à l'opinion publique.

» Le fait n'est contesté par personne : L'emploi du gaz dans les théâtres est un danger permanent pour le spectateur.

» Nous n'avons pas à nous inquiéter si cette suppression sera préjudiciable aux intérêts de la compagnie, si la substitution de la lumière électrique à la lumière du gaz sera onéreuse aux directeurs.

» Ce sont là des considérations devant laquelle nous n'avons pas à nous arrêter. La sûreté publique avant tout. Nous ne sommes pas pour les excessifs, qui après avoir été excessifs dans l'indifférence, demandent, aujourd'hui, l'impossible, sauf à ne rien essayer du tout quand l'impression publique sera effacée.

» Mais la mesure que l'on réclame avant tout, s'impose, non pas dans un délai plus ou moins long, mais sur l'heure; il faut qu'à la réouverture tous les théâtres soient éclairés par la lumière électrique.

» Nous reviendrons, du reste, sur cette question, la première qui soit à l'ordre du jour en ce moment, sur les modifications à apporter dans l'aménagement de nos théâtres. »

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

PALAIS-ROYAL

Maroquinerie fine et ordinaire.

PALAIS-ROYAL

Bois sculpté, articles suisses.

PALAIS-ROYAL

Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

PALAIS-ROYAL

Peignes riches et ordinaires.

PALAIS-ROYAL

Articles de fumeurs, cuir et métal.

PALAIS-ROYAL

Lunettes, ét. pincés-nez, étuis.

PALAIS-ROYAL

Eventails et écrans.

PALAIS-ROYAL

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par un dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartrès, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Théâtre de Saumur

JEUDI 16 juin 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DU

Grand succès du théâtre de la Renaissance,

à Paris

TAILLEUR POUR DAMES

Comédie en 3 actes, de M. G. Feydeau.

Jouée par les Créateurs.

MM. GALIPAUX, BELLOT, RÉGNARD et M<sup>me</sup> J. AUBREY, joueront les rôles qu'ils ont créés à Paris.

Intermède : Sur le Pont, fantaisie parisienne de Galipaux, dite par l'auteur.

ELLE EST SOURDE !

Comédie en 1 acte, de M. L'Heureux.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BOURRON, notaire à Angers.

**ADJUDICATION**  
En son étude, le mardi 5 juillet 1887  
DE LA TERRE DE  
**PIÉDOUVAULT**

Près Cholet (Maine-et-Loire),  
En 8 lots, dont le premier comprend le centre de la propriété, château, dépendances et réserves, 6 métairies et closieries, 2 moulins à eau, 1 moulin à vent; les autres lots chacun une métairie, pré ou terre détachées.

Totaux :  
Contenances : 413 hectares 73 ares 87 centiares;  
Revenus : 23,285 fr.  
Mises à prix : 540,000 fr.

Pour les détails, voir les affiches.  
Beau site de l'Anjou. — Rivière. — Chasse. — Beau placement avec facilités de paiement.  
On peut traiter avant l'adjudication.

Etude de M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
Le dimanche 19 juin 1887,  
à une heure.

**L'Hotel de la Nouvelle-Gare**  
Situé en face la station de Port-Boulet,

Avec JARDIN, contenant 11 ares, PIÈCE D'EAU et TERRAIN, contenant 33 ares.

Mise à prix : 12,000 fr.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> HATIN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,  
Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raguideau;  
Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire. (414)

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**Vente Mobilière**  
Après décès.

Le DIMANCHE 19 JUILLET 1887, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, en une maison située à Gaure, commune de Varennes, habitée autrefois par M<sup>me</sup> veuve Milsonneau, ci-après nommée,

Il sera procédé par M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets et effets mobiliers, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Jeanne Mousard, veuve de M. Joseph MILSONNEAU.

On vendra notamment :  
Vaisselle, ustensiles de cuisine, tables, armoires, chaises, buches, buffets, coffres, bahuts, lit, fûts divers et bouteilles vides en assez grande quantité, bouteilles de terre, planches à bouteilles, pressoir, cuvier, échelles, bois et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus dix centimes par franc applicables aux frais.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**  
Située rue d'Alsace.  
S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1888,

**Grande Maison**  
Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.  
S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine

**UNE GRANDE MAISON**  
Pour le Commerce  
Rue de la Petite-Bilange, n° 10.  
S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

IMPRIMERIE PAUL GODET

**A VENDRE**  
**ROGNURES**

Pour emballages,  
Blanches ou de couleur.

**VINS EN GROS**

**DESGUIRAUD ET BOURASSEAU**  
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.  
VIN BLANC supérieur... 65 fr.  
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

**BOULANGERIE VIENNOISE**

**DECHEZELLE-ROBIN**  
67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère  
Entrepôt de Son et de Levure.

**BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE**  
et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

A partir du mois de Juillet, l'étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.  
On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES**  
Vieux Chêne et Noyer sculpté  
**SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER**

**H. HARDY**  
LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

**SALLE A MANGER**

Vieux chêne sculpté  
Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 375 fr. net.  
6 chaises, au choix...  
La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

**SALLE A MANGER**

Henri II  
Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

**RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES**  
Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.  
Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

**LESSIVE-IRIS** LE PAQUET  
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.  
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**SANS PALAIS NI CROCHETS**

**DENTS**

**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**  
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1887.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 % amortissable	81 80	81 86	Est	777 50	776 25	Obligations			Gaz parisien	527	525
3 % (nouveau)	84 30	84 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1227 50	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	535	Est	381 50	381
4 1/2 %	103 40	103 70	Midi	1165	1165	1865, 4 %	524	524	Midi	396 25	396
4 1/2 % (nouveau)	108 80	108 70	Nord	1542 50	1546 25	1869, 3 %	415	415	Nord	405	404 75
Obligations du Trésor	515	517 50	Orléans	1286 25	1285	1871, 3 %	400 50	401	Orléans	399 50	399 50
Banque de France	4175	4075	Ouest	856 25	860	1875, 4 %	514	514 50	Ouest	396	396
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1312 50	1330	1876, 4 %	514	515	Paris-Lyon-Méditerranée	393	398
Comptoir d'escompte	1022 50	1025	Canal de Suez	2042 50	2038 75	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523 50	Paris-Bourbonnais	396	396
Crédit Lyonnais	562 50	562 50	C. gén. Transatlantique	510	516	Obligations communales 1870	478 50	478 75	Canal de Suez	583	586 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1371 50	Russe 5 0/0 1870	102	101 75	Oblig. foncières 1879 3 %	478	476 50			
Crédit mobilier	297 50					Oblig. foncières 1 83 3 %	385	385			

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS**

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53			1 39	4 16
Saumur(état)		6 50	8 31	10 31		4 13
Nantillyhalte		7 03	8 37	10 45		4 26
Varr.-Chacé		7 09	8 48	10 52		4 32
Brézé s.-Cyr.		7 17	9 02	11		4 39
Montreuil(a)		7 24	9 19	11 15		4 45
— (dép.)		7 36	9 33	11 24		4 58
Thouars		7 55	9 59	11 57		5 23
Loudun		8 10				5 38
Poitiers		8 33				5 52

**SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ**

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 53		4 16	8 34
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	8 08
— (dép.)	7 34	9 29	5	8 23
la Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	8 34
Baugé	7 56	9 50	5 20	8 45
Doué	8 05	9 57	5 27	8 54

**SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5
Vivry	8 10	12 09		3 18	5 54	11 5
Blou	8 19	12 18		3 27	6 03	11 5
Vernantes	8 32	12 31		3 40	6 14	11 5
NoyantMéon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 39	11 5
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

**LIGNE D'ORLÉANS**

**SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS**

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14	10 40
St-Martin		7 08	9 26	1 35		7 27	
St-Clément		7 15	9 33	1 35		7 34	
Les Rosiers		7 23	9 41	1 38		7 41	
La Ménitré		7 31	9 52	1 48		7 50	11 15
Angers		7 38	10 01	2 00		8 04	11 57

**SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS**

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 27	8 23	9 37	12 48	4 34	6 56
Varennes		8 35	9 48	1 01	4 48	7 09
Port-Boulet		8 45	9 57	1 12	4 59	7 23
La Chapelle		9		1 24	5 17	7 33
Langeais		9 29	10 19	1 52	5 50	8 02
Tours		9 55	10 12	2 03	6 26	8 45

**COFFRE-FORT**  
DE LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.